

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

RÉPARTITION DU PERSONNEL

ET

DU SERVICE DES MINES

Noms et lieux de résidence des fonctionnaires

(1^{er} avril 1906)

[3518233(493)]

ADMINISTRATION CENTRALE

- MM. DEJARDIN, L., Directeur général, à Bruxelles ;
WATTEYNE, V., Inspecteur général, à Bruxelles ;
GOOSSENS, CH., Directeur, à Bruxelles ;
HALLEUX, A., Ingénieur principal de 2^{me} classe, à Bruxelles ;
DENOËL, L., Ingénieur principal de 2^{me} classe, à Bruxelles ;
VAN RAEMDONCK, A., chef de bureau, à Bruxelles ;
DELMER, A., Ingénieur de 2^{me} classe, à Bruxelles.

Service des explosifs

- MM. GUCHEZ, F., Inspecteur général, à Bruxelles ;
LEVARLET, H., Ingénieur de 1^{re} classe, à Bruxelles.

Service spécial des accidents miniers et du grisou

- MM. WATTEYNE, V., Inspecteur général, à Bruxelles ;
STASSART, S., Ingénieur principal de 1^{re} classe, à Mons ;
DENOËL, L., » » de 2^{me} classe, à Bruxelles.
-

1^{re} INSPECTION GÉNÉRALE DES MINES, A MONS

MM. MINSIER, C., Inspecteur général, à Mons;

DEMARET, J., Ingénieur principal de 1^{re} classe, à Mons.

Provinces de Hainaut, de Brabant, de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale.

1^{er} ARRONDISSEMENTMM. MARCETTE, A., Ingénieur en chef Directeur de 1^{re} classe, à Mons;BOLLE, J., Ingénieur principal de 2^e classe, à Mons.

La partie de la province de Hainaut, comprenant les cantons de Boussu (sauf les communes de Hornu et de Quaregnon), de Dour, de Pâturages, d'Antoing, de Celles, de Péruwelz, de Quevaucamps, de Templeuve et de Tournai; les provinces de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale.

1^{er} DISTRICT. — M. LEMAIRE, E., Ingénieur de 1^{re} classe, à Mons.Charbonnages :
Belle-Vue,
Buisson.Cantons de Dour et d'Antoing.
Provinces de la Flandre occidentale et de la Flandre orientale.2^e DISTRICT. — M. DEHASSE, L., Ingénieur de 3^e classe, à Mons.Bois de Boussu,
Grande Machine à feu de Dour,
Grande Chevalière et Midi de
Dour.Canton de Boussu (sauf les
communes de Hornu et de Quaregnon) et canton de Péruwelz.3^e DISTRICT. — M. DESENFANS, G., Ingénieur de 2^e classe, à Mons.Bois de Saint-Ghislain,
L'Escouffiaux,
Grand Bouillon,
Ciply,Cantons de Tournai, de Celles
et de Templeuve.4^e DISTRICT. — M. NIBELLE, G., Ingénieur de 1^{re} classe, à Mons.Charbonnages réunis de
l'Agrappe,
Bonne-Veine.Cantons de Pâturages et de
Quevaucamps.**2^e ARRONDISSEMENT**MM. JACQUET, J., Ingénieur en chef Directeur de 1^{re} classe, à Mons;DEMARET, L., Ingénieur principal de 1^{re} classe, à Mons.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons de Boussu (communes de Hornu et de Quaregnon), de Chièvres, d'Enghien, de Lens, de Mons et de Rœulx (communes de Casteau, Gottignies, Rœulx, Saint-Denis, Strépy, Thieu, Thieusies et Ville-sur-Haine); cantons d'Ath, de Flobecq, de Frasnes-lez-Buissonal, de Lessines et de Leuze; la province de Brabant (arrondissement judiciaire de Bruxelles).

1^{er} DISTRICT. — M. FONTIGNY, F., Ingénieur de 3^e classe, à Mons.Espérance,
Nord du Rieu du Cœur,
Rieu du Cœur (Société Mère et
Forfait du Couchant du Flénu).Cantons de Boussu (commune
de Quaregnon), de Lens et de Mons
(communes de Ciply, Mesvin,
Hyon, Mons, Nouvelles, Saint-
Symphorien et Spiennes).2^e DISTRICT. — M. LIAGRE, E., Ingénieur de 1^{re} classe, à Mons.Grand Hornu,
Hornu et Wasmes,
Strépy et Thieu.Cantons de Boussu (commune
de Hornu), de Rœulx (communes
de Casteau, Gottignies, Rœulx,
Strépy, Thieu et Thieusies), de
Flobecq, de Frasnes-lez-Buissonal
et de Lessines.

3^e DISTRICT. — M. LEMAIRE, G., Ingénieur de 3^e classe, à Mons.

| | |
|--|---|
| <p>Levant du Flénu, Saint-Denis-Obourg-Havré, Bois du Luc et Trivières réunis, La Barette.</p> | <p>Cantons d'Enghien, de Mons (communes de Cuesmes, Havré, Maisières, Nimy et Obourg), de Rœulx (communes de St-Denis et Ville-sur-Haine) et d'Ath.</p> |
|--|---|

Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Bruxelles).

4^e DISTRICT. — M. NIEDERAU, CH., Ingénieur de 1^{re} classe, à Mons.

| | |
|---|--|
| <p>Blaton, Ghlin, Produits.</p> | <p>Cantons de Boussu (commune de Quaregnon, ateliers de la So- ciété des Produits), de Chièvres, de Mons (communes de Flénu, Ghlin et Jemappes) et de Leuze.</p> |
|---|--|

3^{me} ARRONDISSEMENT

MM. DELACUVELLERIE, L., Ingénieur en chef Directeur de 1^{re} classe, à Charleroi.

LIBOTTE, E., Ingénieur principal de 1^{re} classe, à Charleroi.

La partie de la province de Hainaut comprenant les communes de Bellecourt, Chapelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Piéton, Souvret et Trazegnies du canton judiciaire de Fontaine-l'Évêque; les cantons judiciaires de Binche, de La Louvière, de Soignies et de Rœulx (moins les communes de Casteau, Gottignies, Rœulx, Saint-Denis, Strépy, Thieu, Thicussies et Ville-sur-Haine).

1^{er} DISTRICT. — M. HALLET, M. Ingénieur de 2^{me} classe, à Charleroi.

| | |
|--|--|
| <p>Charbonnages réunis de Ressaix, Leval, Péronnes et Sainte- Aldegonde, Maurage et Bousoit.</p> | <p>Cantons de Binche (communes de Binche, Buvrinnes, Estinnes- au-Mont, Mont-Sainte-Geneviève, Haulchin, Leval-Trahegnies, Mont-Sainte-Aldegonde, Epinois, Ressaix, Vellereille-le-Brayeux et Waudrez), de La Louvière (commune de La Louvière) et de Rœulx (communes de Péronnes- lez-Binche, Bousoit, Bray, Estinnes-au-Val, Maurage, Mignault, Villers-Saint-Ghislain et Vellereille-le-Sec).</p> |
|--|--|

2^{me} DISTRICT. — M. BROQUET, P., Ingénieur de 3^e classe, à Charleroi.

| | |
|---|--|
| <p>Mariemont, L'Olive, Chaud- Buisson et Carnières, Bascoup, Courcelles-Nord.</p> | <p>Cantons de Fontaine-l'Évêque (communes de Bellecourt, Cha- pelle-lez-Herlaimont, Courcelles, Piéton, Souvret et Trazegnies), de Binche (communes de Car- nières et de Morlanwelz) et de Soi- gnies (moins les communes de Braine-le-Comte, Ecaussines- d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Hennuyères, Henripont et Ron- quières).</p> |
|---|--|

3^e DISTRICT. — M. VELINGS, J. Ingénieur de 1^{re} classe à Charleroi.

| | |
|---|--|
| <p>Bois de la Haye, Nord de Charleroi, Falnuée-Warthonlieu.</p> | <p>Cantons de Binche (commune d'Anderlues), de La Louvière (communes de Houdeng-Aime- ries et de Houdeng-Gœgnies), de Soignies (communes d'Ecaus- sines-d'Enghien, Ecaussines- Lalaing, Henripont et Ronqui- ères) et de Rœulx (commune de Marche-lez-Ecaussines).</p> |
|---|--|

4^{me} DISTRICT. — M. DEFALQUE, P., Ingénieur de 3^e classe, à Charleroi.

| | |
|--|--|
| <p>La Louvière et Sars-Longchamps. Haine-Saint-Pierre et La Hestre, Houssu, Beaulieuart.</p> | <p>Cantons de Fontaine-l'Évêque (commune de Fontaine-l'Évêque), de Binche (commune de Haine- Saint-Pierre), de La Louvière (communes de Haine-Saint-Paul, Saint-Vaast et Trivières) et de Soignies (communes de Braine- le-Comte et Hennuyères).</p> |
|--|--|

4^e ARRONDISSEMENT

MM. LEDOUBLE, O., Ingénieur en chef Directeur de 2^e classe, à Charleroi;

VRANCKEN, J., Ingénieur principal de 2^e classe, à Charleroi.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons Nord et Sud de Charleroi (moins la ville de Charleroi et les communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre), de Fontaine-l'Évêque (moins les communes de Bellecourt, Chapelle lez-Herlaimont, Courcelles, Fontaine-l'Évêque, Piéton, Souvret et Trazegnies), de Gosselies (commune de Gosselies), de Beaumont, de Chimay, de Jumet, de Thuin et de Merbes-le-Château,

Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Louvain).

1^{er} DISTRICT. — M. GHYSEN, H., Ingénieur de 1^{re} classe, à Charleroi.
Monceau-Fontaine et Martinet, Bayemont.

Cantons de Fontaine-l'Évêque (communes de Monceau-sur-Sambre, Goutroux et Forchies-la-Marche) et de Thuin.

Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Louvain).

2^e DISTRICT. — M. VERBOUWE, O. Ingénieur de 3^e classe, à Charleroi.
Sacré-Madame, Amercœur, Centre de Jumet.

Cantons Nord de Charleroi (commune de Dampremy), de Jumet (communes de Jumet et Roux) et de Merbes-le-Château.

3^e DISTRICT. — M. LAHAYE, J., Ingénieur de 3^e classe, à Charleroi.

Charbonn. réunis de Charleroi, Masse-Diarbois, Grand Conty.

Cantons de Fontaine-l'Évêque (communes de Marchienne, Leernes et Landelies), de Gosselies (commune de Gosselies) et de Beaumont.

4^e DISTRICT. — M. DANDOIS, H. Ingénieur de 3^e classe, à Charleroi.
Marcinelle Nord, Forte-Taille, Bois de Casier et Marcinelle-Sud, Marchienne.

Cantons de Charleroi - Sud (communes de Marcinelle et de Mont-sur-Marchienne), de Fontaine-l'Évêque (commune de Montigny-le-Tilleul) et de Chimay.

5^e ARRONDISSEMENT

MM. PEPIN, A., Ingénieur en chef Directeur de 2^e classe, à Charleroi;

DEBOUCCO, L., Ingénieur principal de 2^{me} classe, à Charleroi.

La partie de la province de Hainaut comprenant les cantons judiciaires de Seneffe, de Châtelet, de Gosselies (moins la commune de Gosselies); la ville de Charleroi et les communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre des cantons judiciaires Nord et Sud de Charleroi.

Province de Brabant (arrondissement judiciaire de Nivelles).

1^{er} DISTRICT. — M. HARDY, A., Ingénieur de 3^e classe, à Charleroi.

Boubier, Poirier, Carabinier-Pont-de-Loup, Ormont, Bois communal de Fleurus, Bonne Espérance à Lambusart.

Cantons de Châtelet (communes d'Acoz, Aiseau, Bouffloux, Gerpinnes, Gougny, Joncret, Pont-de-Loup, Presles, Roselies et Villers-Poteries) et de Seneffe (communes de Fayt-lez-Seneffe, Bois-d'Haine, Godarville, Gouy-lez-Piéton, La Hestre et Manage).

2^e DISTRICT. — M. MOLINGHEN, E., Ingénieur de 3^e classe.

Trieu-Kaisin, Nord de Gilly, Noël.

Cantons Nord de Charleroi (communes de Gilly, Lodelinsart et Montigny-sur-Sambre), de Seneffe (moins les communes de Bois-d'Haine, Fayt-lez-Seneffe, Godarville, Gouy-lez-Piéton, La Hestre et Manage), de Gosselies (communes de Fleurus, Ransart et Wangenies) et de Châtelet (commune de Couillet).

Province de Brabant (cantons de Genappe et de Jodoigne de l'arrondissement judiciaire de Nivelles).

3^e DISTRICT. — M. BERTIAUX, A., Ingénieur de 2^e classe, à Charleroi.

Grand Mambourg, Liège
Centre de Gilly,
Masse-Saint-François,
Appaumée-Ransart,
Bonne Espérance à Montigny-sur-Sambre.

Cantons de Charleroi (ville de Charleroi) et de Gosselies (moins les communes de Gosselies, Ransart, Fleurus et Wangenies).

Province de Brabant (cantons de Wavre et de Nivelles de l'arrondissement judiciaire de Nivelles).

4^e DISTRICT. — M. GILLET, Ch., Ingénieur de 3^e classe, à Charleroi.

Roton-Sainte-Catherine,
Gouffre,
Oignies-Aiseau,
Aiseau-Presses,
Petit Try,

Canton de Châtelet (communes de Châtelet, Châtelineau, Lambusart, Loverval, Parciennes et Pironchamps).

Province de Brabant (canton de Perwez de l'arrondissement judiciaire de Nivelles).

2^e INSPECTION GÉNÉRALE DES MINES, A LIÈGE.

MM. LIBERT, J., Inspecteur général, à Liège;

DELRUELLE, L., Ingénieur principal de 2^e classe, à Liège.

Provinces de Liège, Namur, Luxembourg, Anvers et Limbourg.

6^e ARRONDISSEMENT.

MM. BOCHKOLTZ, G., Ingénieur en chef Directeur de 2^e classe, à Namur;

LEBACQZ, J., Ingénieur principal de 2^e classe, à Namur.

Provinces de Namur, Luxembourg et Anvers.

1^{er} DISTRICT. — M. BREYRE, A., Ingénieur de 2^e classe, à Namur.

Charbonnages :
Ham-sur-Sambre, Arsimont et Mornimont,
Groynne,
Andenelle, Hautebise et Les Liégeois,
Stud-Rouvroy.

Province de Namur : la partie au Nord de la Sambre et de la Meuse, à l'exception du canton de Namur; le canton d'Andenne.

Province de Luxembourg : l'arrondissement judiciaire de Marche.

Province d'Anvers.

2^e DISTRICT. — M. STÉVART, P., Ingénieur de 2^e classe, à Namur.

Auvélais-Saint-Roch,
Falisolle,
Velaine.

Province de Namur : les cantons de Ciney, de Rochefort, de Gedinne et de Beauraing; le canton de Namur, sauf la partie comprise entre la Sambre et la Meuse, la ville de Dinant, ainsi que la partie du canton de ce nom située sur la rive droite de la Meuse.

Province de Luxembourg : l'arrondissement judiciaire de Neufchâteau.

3^e DISTRICT. — M. STÉNUIT, A., Ingénieur de 2^e classe, à Namur.

Tamines,
Malonne,
Le Château,
Basse-Marlagne.

Province de Namur : la partie comprise entre la Sambre et la Meuse, à l'exception du territoire de la ville de Dinant.

Province de Luxembourg : l'arrondissement judiciaire d'Arlon.

7^e ARRONDISSEMENT

MM. LECHAT, V., Ingénieur en chef Directeur de 2^e classe, à Liège;
FIRKET, V., Ingénieur principal de 2^e classe, à Liège.

Arrondissement judiciaire de Huy et cantons judiciaires de Waremme et de Hollogne-aux-Pierres.

1^{er} DISTRICT. — M. RENIER, A., Ingénieur de 2^e classe, à Liège.

Nouvelle-Montagne,
Marihaye,
Halbosart,
Malsemaine,
Sart-d'Avette et Bois-des-Moines.
—
Engis (métal.)

Cantons de Huy (moins les communes d'Amay, Ben-Ahin, Fumal et Vinalmont), de Nandrin (moins les communes de Comblain-au-Pont, Comblain-Fairon, Ellemelle, Hamoir et Ouffet).

2^e DISTRICT. — M. VIATOUR, H., Ingénieur de 1^{re} classe, à Liège.

Kessales-Artistes,
Concorde,
Bois de Gives,
Arbre-Saint-Michel,

Cantons d'Avennes, Héron, Jehay - Bodegnée, Huy (communes d'Amay, Ben-Ahin, Fumal et Vinalmont), de Hollogne-aux-Pierres (communes d'Awirs, Chokier, Engis, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Gleixhe, Horion-Hozémont, Jemeppe et Mons).

3^e DISTRICT. — M. FOURMARIER, P., Ingénieur de 2^e classe, à Liège.

Corbeau-au-Berleur,
Bonnier,
Gosson-Lagasse,
Horloz.

Cantons de Landen, de Waremme et de Hollogne-aux-Pierres (moins les communes d'Awirs, Chokier, Engis, Flémalle-Grande, Flémalle-Haute, Gleixhe, Horion-Hozémont, Jemeppe et Mons), de Ferrières et de Nandrin (communes de Comblain-au-Pont, Comblain-Fairon, Ellemelle, Hamoir et Ouffet).

8^e ARRONDISSEMENT

MM. JULIN, J., Ingénieur en chef Directeur de 1^{re} classe, à Liège;
DELBROUCK, M., Ingénieur principal de 1^{re} classe, à Liège.

Cantons Nord et Sud de Liège, de Grivegnée, de Fexhe-Slins, de Herstal (moins la commune de Wandre) et de Saint-Nicolas (moins la section de Sclessin de la commune d'Ougrée).

1^{er} DISTRICT. — M. LEBENS, L., Ingénieur de 1^{re} classe, à Liège.

La Haye,
Bois d'Avroy,
Angleur.

Ville de Liège (rive droite de la Meuse). Communes de Bressoux, Grivegnée, Angleur, Tilleur et Saint-Nicolas.

2^e DISTRICT. — M. BAILLY, O., Ingénieur de 2^e classe, à Liège.

Espérance et Bonne-Fortune,
Bonne-Pin,
Patience et Beaujone,
Ans.

Ville de Liège (rive gauche de la Meuse). Communes de Jupille, Ans et Glain.

3^e DISTRICT. — M. RAVEN, G., Ingénieur de 2^e classe à Liège.

Grande Bacnure,
Petite Bacnure,
Belle-Vue et Bien-Venue,
Batterie,
Espérance et Violette,
Abhoos et Bonne-Foi-Hareng,
Bicquet-Gorée.

Canton de Fexhe-Slins et les communes de Herstal et Vottem.

9^e ARRONDISSEMENT

MM. BEAUPAIN, J.-B. Ingénieur en chef, Directeur de 2^e classe, à Liège ;

DAUBRESSE, G., Ingénieur principal de 1^{re} classe, à Liège ;

Arrondissement judiciaire de Verviers et cantons judiciaires de Dalhem, Fléron, Seraing et Louvegnéz, la commune de Wandre et une partie de la commune d'Ougrée, y compris la section de Sclessin. Province de Limbourg.

1^{er} DISTRICT. — L. HALLET, A., Ingénieur de 1^{re} classe, à Liège.

| | |
|--|-------------------------------------|
| Cockerill, Six Bonniers, Ougrée. | Cantons de Seraing et de Louvegnéz. |
|--|-------------------------------------|

2^e DISTRICT. — M. ORBAN, N., Ingénieur de 1^{re} classe, à Liège.

| | |
|--|--|
| Wandre, Wérisster, Steppes, Est de Liège, Cowette-Rufin, Lonette, Quatre-Jean. | Cantons de Dalhem, de Fléron, de Herve, d'Aubel et de Dison. |
|--|--|

3^e DISTRICT. — M. REPRIELS, A., Ingénieur de 1^{re} classe, à Liège.

| | |
|--|--|
| Hasard, Micheroux, Crahay, Herve-Wergifosse, Minerie, — Vieille-Montagne (métal.). | Cantons de Verviers, de Limbourg, de Spa et de Stavelot et province de Limbourg. |
|--|--|

Police des mines. — Explosifs de sûreté.

BRUXELLES, le 27 février 1906.

Circulaire à MM. les Ingénieurs en chef Directeurs des Mines.

MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

Comme suite à mes circulaires des 31 janvier et 25 octobre 1905, j'ai l'honneur de vous informer que l'explosif défini ci-après ayant subi avec succès les épreuves auxquelles il a été soumis au siège d'expériences de Frameries, peut être ajouté à la liste annexée à la circulaire prérappelée du 25 octobre 1905 :

La Permonite,

fabriquée par la Société *Sprengstoff A. G. Carbonit*, de Hambourg, et dont la composition est la suivante :

| | |
|---------------------------------------|-------|
| Nitroglycérine | 6 |
| Colle de gélatine-glycérine | 1 |
| Farine de blé | 4 |
| Farine de bois. | 3 |
| Trinitrotoluène | 7 |
| Perchlorate de potassium | 24.5 |
| Chlorure de sodium | 25 |
| Nitrate d'ammoniaque | 29.5 |
| | 100.0 |

Charge maximum : 0^e900.

En conséquence, la liste jointe en annexe à ma circulaire du 25 octobre 1905 est remplacée par celle qui accompagne la présente circulaire.

A titre de renseignement, à l'indication de la charge-limite (charge maximum), a été jointe, pour chaque explo-